



Bulletin Officiel

N° 4666 Lundi 18 Août 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014 2

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » 3

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

ARAB INTERNATIONAL LEASE 4

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1
FCC BIAT-CREDIMMO 2 5

COURBE DES TAUX

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

ANNEXE I

SITUATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/06/2014

- S.P.D.I.T SICAF
- BANQUE DE TUNISIE

ANNEXE II

SITUATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30/06/2014

- SICAV BH OBLIGATAIRE
- MAXULA PLACEMENT SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2014**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2014**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Les actionnaires de la société d'articles hygiéniques « SAH » sont convoqués le **Vendredi 29 Août 2014** au siège social de la Société sis au N° 05 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis :

En Assemblée Générale Extraordinaire à 11h00, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2- Augmentation du capital social par incorporation de réserves,
- 3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4- Modification corrélatrice des statuts,
- 5- Pouvoirs pour les formalités.

En Assemblée Générale Ordinaire à 12h00, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

- 1- Nomination d'un nouvel administrateur;
- 2- Information des fonctions de Direction occupées par le nouvel administrateur dans d'autres sociétés;
- 3- Pouvoirs pour Formalités.

AVIS DES SOCIETES

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

**ARAB INTERNATIONAL LEASE
SIEGESOCIAL : 11, Rue Hédi Noura -1001 Tunis-**

ARAB INTERNATIONAL LEASE porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 », qu'elle a désigné la société du Conseil et de l'Intermédiation Financière «SCIF», intermédiaire en bourse, sise à Immeuble El Faouz, rue du Lac_Oubeira ,les berges du Lac, 1053 Tunis, comme intermédiaire agréé mandaté pour l'établissement et la délivrance aux obligataires des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n°2001 -2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Août 2014**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	46,674 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	7,674 DT	par part P2

Total brut : 54,348 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire :	46,674 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	8,949 DT	par part S

Total brut : 55,623 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,82%.

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,00%**, **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Août 2014**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	75,955 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	4,213 DT	par part P2

Total brut : 80,168 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut :	16,662 DT	par part P3
-------------------------	-----------	-------------

Total brut : 16,662 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	17,429 DT	par part S
-------------------------	-----------	------------

Total brut : 17,429 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,82%.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 AOÛT 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,049%		
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		5,043%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,032%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,017%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,006%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,997%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,982%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,977%	1 010,729
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,971%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,959%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,948%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	4,893%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,933%	1 000,581
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,081%	1 003,309
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,291%	895,037
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,352%	997,524
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 031,359
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		986,220
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,979
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	780,374
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,997
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,713
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,719
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,333
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,936

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,155	151,194		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,333	13,337		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,373	1,374		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,014	37,023		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,292	50,304		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,899	153,638		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	550,442	548,626		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,214	110,477		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,822	121,624		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,616	117,647		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,755	111,811		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,815	86,661		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,899	126,889		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,850	90,633		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,809	106,479		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 384,696	1 384,932		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,693	2 263,234		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,300	102,471		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,210	101,718		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,174	126,045		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 186,277	1 184,604		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	119,411	119,465		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,522	15,433		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 240,316	5 213,200		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 120,467	5 096,519		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,196	2,190		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,927	1,925		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,060	1,064		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,832	106,866
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,554	102,581
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,494	104,524
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,161	101,172
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,183	102,218
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,476	105,502
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,655	102,688
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,577	101,607
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,901	101,928
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,663	103,689
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,801	100,829
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,769	102,794
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,744	102,774
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,171	105,203
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,088	104,119
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,077	102,103
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,184	101,214
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,215	103,244
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,187	101,221
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,317	102,346
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,555	103,583
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,999	101,033
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,064	102,095
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,621	103,648
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,964	100,994
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,392	10,395
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,484	101,514
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,439	102,471

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,944	100,018
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,208	64,337
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,923	140,813
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 400,641	1 399,742
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,327	108,238
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,508	106,257
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,001	79,891
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,675	16,671
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	258,794	258,562
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,252	31,297
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 254,931	2 249,884
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,443	74,353
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,144	56,110
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,409	99,334
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,545	109,397
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	95,227	94,849
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,253	11,260
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,973	11,970
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,184	15,179
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,981	13,976
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,000	11,985
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,694	10,693
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,431	10,425
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,630	10,630
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,203	119,205
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,468	121,442
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,257	10,241
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,134	101,040
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,663	19,570
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,450	72,370
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,141	74,994
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,776	96,010
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	85,866	85,639
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	95,041	94,679
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,477	101,454
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,516	9,494
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,598	7,534
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	95,555	96,095
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,875	96,665
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,888	128,530
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,941	9,934
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	115,778	115,775
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,894	116,936
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,804	100,852
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,751	99,681
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,814	176,421
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,939	161,424
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,823	140,969
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 340,854	9 367,233
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,942	17,919
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,122	127,877
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 470,016	1 468,713
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,528	101,038
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,637	85,417
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,566	112,331
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 471,987	8 472,553
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,644	8,589
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,501	8,455

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr Hassen Bouaita & Mr Ghazi Hantous.

S.P.D.I.T

BILAN

(Exprimé en dinars)

Actifs

ACTIFS NON COURANTS

Notes 30/06/2014 30/06/2013 31/12/2013

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles	2	30 281	30 281	30 281
Moins : amortissements	2	25 801	23 561	24 681
	2	4 480	6 720	5 600

Immobilisations corporelles	2	196 703	195 119	196 703
Moins : amortissements	2	189 340	187 395	188 397
	2	7 363	7 724	8 306

Immobilisations financières	3	14 133 378	14 198 040	14 181 178
Moins : provisions	3	3 197 290	2 676 377	3 192 334
	3	10 936 088	11 521 663	10 988 844

<u>Total des actifs immobilisés</u>	10 947 931	11 536 107	11 002 750
--	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

	10 947 931	11 536 107	11 002 750
--	-------------------	-------------------	-------------------

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse		51 757	9 440	4 753
--------------------------	--	--------	-------	-------

Autres actifs courants	4	1 562 101	1 688 151	1 116 999
Provisions	4			
	4	1 562 101	1 688 151	1 116 999

Placements et autres actifs financiers	5	43 418 877	42 474 675	43 587 054
Provisions	5	2 915 660	2 185 512	2 515 122
	5	40 503 217	40 289 163	41 071 932

Liquidités et équivalents de liquidités	6	276 179	101 911	96 650
---	---	---------	---------	--------

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

	42 393 254	42 088 665	42 290 334
--	-------------------	-------------------	-------------------

Total des actifs

	53 341 185	53 624 772	53 293 084
--	-------------------	-------------------	-------------------

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T

BILAN
(Exprimé en dinars)

<u>Capitaux propres et Passifs</u>	<u>Notes</u>	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Capital social	7	28 000 000	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	7	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	7	2 600 000	5 000 000	5 000 000
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	1 390 850	603 089	603 089
Résultats reportés	7	170 638	604 228	604 228
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 380 238	39 426 067	39 426 067
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial				793 500
Résultat Disponible		15 466 598	13 425 335	12 560 671
Résultat Net		15 466 598	13 425 335	13 354 171
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		52 846 836	52 851 402	52 780 238
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Intermédiaires en Bourse			193 592	
Autres passifs courants	8	494 349	579 778	512 846
Concours bancaires et autres passifs financiers				
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		494 349	773 370	512 846
<u>Total des passifs</u>		494 349	773 370	512 846
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		53 341 185	53 624 772	53 293 084

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>Produits d'exploitation</u>				
Dividendes des participations non cotées	9	14 252 449	12 608 844	12 608 844
Dividendes des placements cotés	9	1 067 979	1 093 857	1 217 549
Plus value de cessions des placements cotés	9	0	3 278	7 301
Plus value de cessions des participations non cotées	9			
Revenues des placements monétaires	9	873 651	788 256	1 593 867
Autres produits d'exploitation	9	84 291	84 773	87 355
Reprises sur provisions antérieures	9	26 200	97 450	81 146
<u>Total des produits d'exploitation</u>		16 304 570	14 676 458	15 596 062
<u>Charges d'exploitation</u>				
Commissions et charges assimilées	10	18 072	17 512	31 721
Moins value sur cession de titres	10	18		
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	10	431 694	801 044	1 630 308
Dotation aux amortissements	10	2 063	2 712	4 835
Charges de personnel	10	82 430	79 122	236 872
Autres charges d'exploitation	10	218 002	214 973	298 298
<u>Total des charges d'exploitation</u>	10	752 279	1 115 364	2 202 034
<u>Résultat d'exploitation</u>		15 552 291	13 561 094	13 394 028
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		15 552 291	13 561 094	13 394 028
<u>Résultat de l'exercice avant impôt</u>		15 552 291	13 561 094	13 394 028
<u>Impôt sur les sociétés</u>	11	85 693	135 759	39 857
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		15 466 598	13 425 335	13 354 171

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Résultat		15 466 598	13 425 335	13 354 171
Ajustement pour amortissements et Provisions		433 757	803 757	1 635 143
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions		-26 200	-97 450	-81 146
Variations des créances		-47 004	-8 613	-3 925
Variations des autres actifs courants		-445 101	-699 628	-128 477
Variation brute des placements et autres actifs financiers	12.1	168 177	2 481 386	1 369 007
Variation du passif courant		-18 498	188 514	-72 010
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>		15 531 729	16 093 301	16 072 762
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles				-6 720
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles			-7 793	-2 657
Décaissements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières		-5 000	-3 571	-15 751
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-233 000	-993 500	-993 500
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières				285 800
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations corporelles				
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières		285 800	285 800	29 042
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		47 800	-719 065	-703 787
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Dividendes et autres distributions	12.2	-15 400 000	-15 400 000	-15 400 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT				
Dividendes des actions SPDIT				
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		-15 400 000	-15 400 000	-15 400 000
Variation de trésorerie		179 529	-25 765	-31 025
Trésorerie au début de l'exercice		96 650	127 675	127 675
Trésorerie en fin de période		276 179	101 910	96 650

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique “S.P.D.I.T” est une société d’investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l’utilisation de ses fonds propres, d’un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que Société d’investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l’état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.
- Journal auxiliaire Paie

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d’acquisition.
- Au cours de l’exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est inférieur à la valeur comptable.

- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.
- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société
 - L'importance du patrimoine immobilier
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille-titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres. Toutefois, pour certaines participations notamment dans les sociétés hôtelières et les sociétés immobilières, il est pris en considération pour l'évaluation de ces dernières l'importance du patrimoine immobilier et les perspectives d'avenir.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement et sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Dinars Tunisien		Immobilisations				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	01/01/2014	Acquisitions	30/06/2014	Taux	01/01/2014	Dotations	30/06/2014	au 30/06/2014
Incorporelles	Logiciels	30 281		30 281	33,33%	24 681	1 120	25 801	4 480
		30 281		30 281		24 681	1 120	25 801	4 480
Corporelles	Mat. Transport	125 880		125 880	20%	125 880		125 880	0
	A.A.I Générale	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	0
	Equip de bureaux	16 759		16 759	10%	13 130	499	13 629	3 130
	Accessoires de bureau	831		831	10%	293	37	330	501
	Mat.Informatique	43 089		43 089	15%	38 950	407	39 357	3 732
	Autres immob.Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	0
		196 703	0	196 703		188 397	943	189 340	7 363

- Les immobilisations sont comptabilisées à leurs valeurs d'acquisition. Elles sont amorties sur la base des taux admis par l'administration fiscale.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Notes	Libellé du compte	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
3-1	Actions non cotées-groupe	9 243 119	9 010 119	9 010 119
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-1 144 790	-623 877	-1 139 834
3-2	Autres actions non cotées	3 421 000	3 421 000	3 421 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500	-2 052 500
	Emprunts obligataires	1 428 400	1 714 200	1 714 200
	Autres immobilisa° financières	40 859	52 721	35 859
	TOTAL	10 936 088	11 521 663	10 988 844

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

Participations non cotées-Groupe	Capital		30/06/2014				30/06/2013					
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Plus-value	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Plus-value	Dividendes
S.I. Notre Dame (2)	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	903 000			6 450	1 788 815	387 042		903 000
SEABG	7 500 000	30,64%	2 298 198	1 440 923			12 640 089	2 298 198	1 440 923			10 341 891
SBT	11 800 000	27,78%	3 278 050	1 236 210			983 415	3 278 050	1 236 210			833 403
STBN	400 000	30,00%	120 000	553 216				120 000	553 216			
STBO	695 000	24,00%	166 800	1 018 480				166 800	1 018 480			
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570				13 538	968 570			
SGBIA (1)	225 000	15,54%	34 961	1 801 962			524 415	29 368	1 568 962			440 520
STPP	650 000	0,15%	1 000	10 000			800	1 000	10 000			1 300
SNB	75 000	1,67%	1 249	124 900			24 980	1 249	124 900			24 980
SNB NG (3)	15 200	1,60%	243					153				
CFDB	197 500	0,00%	1	43				1	43			
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	241 790			3 000	300 000	236 834		
Total en DT				9 243 119	1 144 790	0	14 173 699		9 010 119	623 876	0	12 545 094

- L'augmentation enregistrée en 2014 par rapport à 2013 correspond essentiellement par la souscription à l'augmentation de capital de la SGBIA pour 233.000D.
- La valeur mathématique des actions détenues au capital de la société Immobilière Notre Dame est inférieure à sa valeur comptable. La moins-value latente constatée au 30 Juin 2014 s'élevant à 973 066 DT a été provisionnée à hauteur de 903 000 DT. Pour l'évaluation de cette participation, la SPDIT a pris en considération l'importance de son patrimoine immobilier et de ses perspectives d'avenir.
- La SPDIT a reçu 90 actions gratuites de la SNB portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2014.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

Autres participations non cotées	Capital		30/06/2014					30/06/2013				
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Plus-value	Dividendes	Nombre	Valeur	Provision	Plus-value	Dividendes
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000			120 000	1 200 000	1 200 000		
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500			37 250	372 500	372 500		
Hôtel,jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000			2 400	240 000	240 000		
Sté CRISTAL	160 000	2,38%	3 800	380 000				3 800	380 000			
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000			2 100	210 000	210 000		
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000			37 500	150 000	750 000			22 500
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500			41 250	1 375	137 500			41 250
SCIF	10 000	10,00%	1 000	100 000				1 000	100 000			
STC	180 000	0,06%	100	1 000				100	1 000			
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000			300	30 000	30 000		
Total en DT				3 421 000	2 052 500	0	78 750		3 421 000	2 052 500	0	63 750

3.3. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La SPDIT a souscrit en 2012 à deux emprunts obligataires à hauteur de un million de dinars chacun émis respectivement par la STB et l'UIB remboursables sur sept ans et rémunérés à des taux fixes respectifs de 6,1% et 5,9% l'an. L'encours des emprunts obligataires s'analyse au 30 juin 2014 comme suit :

	30/06/2014	31/12/2013
Emprunt obligataire STB	714 200	857 100
Emprunt obligataire UIB	714 200	857 100
TOTAL	1 428 400	1 714 200

Ces obligations ont généré au 30 juin 2014 des intérêts pour 44 279 DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Note	Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
	Prêts	20 998	11 403	27 610
	Etat et collectivités publiques	1 131 698	825 778	977 215
	Autres débiteurs divers	6 345	6 552	5 759
4-1	Créance sur cession de titres	5 255	6 454	6 043
4-2	Produits à recevoir	372 290	812 449	95 903
	Charges constatées d'avance	25 515	25 515	4 469
	TOTAL	1 562 101	1 688 151	1 116 999

4.1. CREANCES SUR CESSION DE TITRES

Ce compte enregistre le reliquat de la créance sur cession de 4.138 actions ALDIANA JERBA pour 5.255D.

4.2. PRODUITS A RECEVOIR

Ce solde s'analyse comme suit :

- Jetons de présence	10.000 D
- Dividendes à recevoir	326.579 D
- Intérêts des emprunts obligataires	35.711 D
	<hr/>
	372.290 D

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Notes	Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
	Actions Tunisiennes cotées	16 774 104	16 767 483	16 774 104
5-1	Versement restant à effectuer	-96 640	-96 640	-96 640
5-2	Actions Sicav	641 413	353 832	159 590
	Billets de trésorerie et Certificats de dépôt	26 100 000	25 150 000	26 450 000
	Bons de Trésor		300 000	300 000
	Placements et autres actifs financiers	43 418 877	42 474 675	43 587 054
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-2 915 660	-2 185 512	-2 515 122
	TOTAL	40 503 217	40 289 163	41 071 932

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

Actions	Capital		2 014			2 013			cours	Résultat	Provisions	Reprise de	Provisions au	Dotation au	Dividendes
	Titres émis	%	Qté	C.M-14	Valeur	Qté	C.M-13	Valeur	30/06/14	latent	Antérieures	prov/cours	30-juin-14	30-juin-14	2014
ATB	100 000 000	0,21%	214 294	2.806	601 365	214 294	2.806	601 365	4,200	298 670					47 145
Attijari bank	39 748 290	0,13%	50 000	16,980	849 000	50 000	16,980	849 000	18,480	75 000	-26 200	26 200			67 000
BH	18 000 000	0,21%	37 775	11,597	438 078	37 775	11,597	438 078	11,500				-3 665	-3 665	
BIAT	17 000 000	1,21%	205 255	23,546	4 832 866	205 255	23,546	4 832 866	62,510	7 997 624					513 138
BNA	32 000 000	0,85%	271 455	8,473	2 299 911	271 455	8,473	2 299 911	7,000		-132 886		-399 726	-266 841	
BT	150 000 000	0,26%	389 820	1,496	583 084	389 820	1,496	583 084	9,800	3 237 152					101 353
CC	172 134 413	0,05%	85 434	2,372	202 647	85 434	2,372	202 647	3,100	62 198					
CIL	5 000 000	1,00%	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	12,980	356 676					37 500
A.Leasing	2 125 000	1,45%	30 779	27,586	849 081	30 779	27,586	849 081	22,500		-49 658		-156 553	-106 895	36 935
ICF	2 100 000	3,22%	67 646	23,445	1 585 981	67 646	23,445	1 585 981	40,500	1 153 682					64 648
ICF NSNL	1 200 000	3,22%	38 656	2,500	-96 640	38 656	2,500	-96 640							64 555
MONOPRIX	16 641 144	1,12%	186 914	3,419	639 108	186 914	3,419	639 108	22,680	3 600 101					112 148
POULINA	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 751	5 400	5,509	29 751	5,200		-655		-1 670	-1 015	1 134
Sotetel	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	3,740		-1 713 341		-1 713 759	-418	
STB	24 860 000	0,41%	101 148	11,357	1 148 695	101 148	11,357	1 148 695	5,100		-592 380		-632 840	-40 459	
TPR	45 000 000	0,07%	33 008	2,782	91 823	33 008	2,782	91 823	4,460	55 393					7 592
TUNIS RE	15 000 000	0,17%	24 763	9,101	225 359	24 763	9,101	225 359	8,800				-7 445	-7 445	8 667
					16 677 463			16 677 463		16 836 495	-2 515 120	26 200	-2 915 658	-426 738	1 061 815

- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours de clôture boursier du mois de juin soit 16.836.495 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2. ACTIONS SICAV

Le solde au 30/06/2014 se détaille comme suit :

LIBELLE	Valeur comptable 30/06 2014	Valeur comptable 30/06/2013	Valeur comptable 31/12/2013	Valeur liquidative 30/06/2014	Résultat latent
Les					
Sicav Mixte	37 918	36 683	36 683	53 914	15 995
Sicav Obligataire	603 495	317 149	122 907	603 361	-134

TOTAL	641 413	353 832	159 590	657 275	15 861

placements SICAV sont évalués au 30 juin 2014 à leur cout d'acquisition, les plus et moins-values latentes ne sont pas pris en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE

Les billets de trésorerie totalisent un montant de 26 100 000 D dont 500 000 D venant à échéance le 30/06/2014.

Les billets de trésorerie non échus au 30/06/2014 se détaillent comme suit :

Echéance	Juillet 2014	Aout 2014	Septembre 2014	Total
Montant en DT	8 950 000	7 950 000	8 700 000	25 600 000

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les soldes en banques et caisse s'élèvent à la date du 30 juin 2014 à 276.179D.

Banque	271 413
Caisse	4 766

TOTAL	276 179

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de la période totalisent, un montant de 52 846 836 D contre 52.851.402 D au 30 juin 2013. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2014 sont détaillés au tableau ci-dessous :

Notes	7-1			7-2		7-3		
Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	28 000 000	2 800 000	5 000 000	603 089	2 418 750	604 228	13 354 171	52 780 238
Affectation résultats reportés						-604 228	604 228	
Affectation réserve générale			-2 400 000				2 400 000	
Affectation du montant réinvesti				793 500			-793 500	
Affectation réserve à régime spécial				-5 739		5 739		
Affectation résultat 2013-résultats reportés 2013						164 899	-164 899	
Dividende 2013							-15 400 000	-15 400 000
Résultat							15 466 598	15 466 598
Total	28 000 000	2 800 000	2 600 000	1 390 850	2 418 750	170 638	15 466 598	52 846 836

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au déblocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2013, de la réserve à régime spécial soit 5.739 D devenue disponible au 31/12/2013 d'une part et d'autre part le blocage du montant réinvesti dans les sociétés STBO et SGBIA pour 793 500 dinars.

7.3. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 170 638 D correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2013 conformément à la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2014.

7.4. SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013 – 54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source de 5% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent au 30/06/2014 comme suit :

	(en DT)
• Réserve légale	2 800 000
• Réserve ordinaire	2 600 000
• Réserve à régime spécial	1 390 850
• Prime d'émission	2 418 750
• Résultats reportés	170 638

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

		30-06-2014	30-06-2013	31-12-2013
Note	Libellé			
	Etat et collectivités publiques	3 227	8 400	13 548
	Personnels et comptes rattachés	90 315	73 379	90 156
	Sté de groupe	5 700	5 700	
	Créditeurs divers	5 497	5 051	17 547
	Charges à payer	11 000	10 000	22 000
8-1	Produit perçus d'avance	173 005	221 577	209 826
8-2	Impôt à liquider	85 693	135 759	39 857
8-3	Provisions pour risque fiscal	119 912	119 912	119 912
	Total	494 349	579 778	512 846

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries perçus et non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Conformément aux principes comptables prévus par la norme comptable NC19 relative aux états financiers intermédiaires, la charge d'impôt est estimée au 30 juin 2013 à 85 693 D (Cf. Note N°11 ci-après).

8.3. PROVISIONS POUR RISQUE FISCAL

La société a reçu en avril 2012 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie, au titre de la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2010, réclamant un complément d'impôt de 969 812 dinars (778 934 dinars en principal et 190 878 dinars en pénalité de retard), et une correction à la baisse de report de l'IS à fin 2010 de 185 121 dinars. Cette notification a fait l'objet dans les délais d'une réponse motivée par la SPDIT ; la société a rejeté les principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et par les textes légaux en la matière. Elle a néanmoins admis le redressement pour certains points qui génèrent un complément d'impôts à payer pour un montant de 119 912 dinars et qui a été provisionné depuis Juin 2012.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2014, la SPDIT n'a pas eu connaissance d'éléments nouveaux pouvant avoir un impact sur son appréciation initiale.

NOTE 9 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Solde en DT		
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>14 252 449</u>	<u>12 608 844</u>	<u>12 608 844</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	14 173 699	12 545 094	12 545 094
Dividendes des autres participations-non cotées	78 750	63 750	63 750
Autres			
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>1 067 979</u>	<u>1 093 857</u>	<u>1 217 549</u>
Dividendes des placements cotés	1 061 815	1 089 998	1 213 690
Dividendes SICAV	6 164	3 859	3 859
<u>PLUS VALUES DE CESSION</u>		<u>3 278</u>	<u>7 301</u>
Plus value sur cession des actions SICAV		3 278	7 301
Plus value sur cession des placements cotés			
		<u>3 278</u>	<u>7 301</u>
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>873 651</u>	<u>788 256</u>	<u>1 593 867</u>
Revenus des billets de trésorerie	732 812	674 004	1 400 741
Revenus des emprunts obligataires	44 279	52 855	104 281
Revenus des fonds en dépôt et autres intérêts	3 371	22 859	31 634
Revenus des certificats de dépôt	93 189	38 539	57 211
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>84 291</u>	<u>84 773</u>	<u>87 355</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	82 500	82 500	82 500
Produits Financiers hors exploitation	1 791	2 273	4 501
Autres Produits d'exploitation			354
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>26 200</u>	<u>97 450</u>	<u>81 146</u>
Reprise des provisions sur titres placement en bourse	26 200	97 450	81 146
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>16 304 570</u>	<u>14 676 457</u>	<u>15 596 061</u>

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT		
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES</u>	<u>18 072</u>	<u>17 512</u>	<u>31 721</u>
<u>MOINS VALUE SUR CESSION DE TITRES</u>	<u>18</u>		
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</u>	<u>431 694</u>	<u>801 045</u>	<u>1 630 308</u>
Dépréciation de titres cotés	426 738	398 372	918 631
Dépréciation de titres non cotés	4 956	402 673	711 677
<u>DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>			
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>82 430</u>	<u>79 122</u>	<u>236 872</u>
Salaires	72 572	73 399	194 172
Autres charges de personnels	9 858	5 723	42 700
<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</u>	<u>218 003</u>	<u>214 973</u>	<u>298 298</u>
Impôt et taxes	35 794	33 496	39 724
Diverses charges d'exploitation	182 209	181 477	258 574
<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u>	<u>2 063</u>	<u>2 712</u>	<u>4 835</u>
TOTAL	<u>752 279</u>	<u>1 115 364</u>	<u>2 202 033</u>

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

<u>Note 11: Tableau de détermination du résultat fiscal</u>	<u>Au 30/06/2014</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>15 552 291</u>
<u>Réintégration</u>	<u>547 685</u>
Provisions pour dépréciation des titres de participation	4 956
Provisions pour dépréciation des titres cotés	426 738
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%	991
Jetons de présence	115 000
<u>Résultat fiscal avant déduction</u>	<u>16 099 976</u>
<u>Déductions</u>	<u>15 346 628</u>
Dividendes	15 320 428
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	26 200
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation de participations	
Plus values d'actions	
<u>Résultat Fiscal avant déduction des provisions</u>	<u>753 348</u>
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	<u>376 674</u>
<u>Résultat fiscal avant réinvestissement exonérés</u>	<u>376 674</u>
<u>Réinvestissement exonéré</u>	<u>131 836</u>
<u>Résultat fiscal après réinvestissement exonéré</u>	<u>244 838</u>
<u>Résultat fiscal arrondi</u>	<u>244 838</u>
<u>Impôt sur les sociétés au 30 /06 /2014 : 244 838 * 0,35</u>	<u>85 693</u>
<u>Minimum d'impôt : 376 674*20%</u>	<u>75 335</u>

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde au 30 juin 2014 s'élève à 26.100.000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 732.812 D.

TUNIS le, 14 août 2014

**SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T"
5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord la Charguia
- 1008 TUNIS -**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014**

Introduction

En application des dispositions de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T" pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014.

Ces états financiers intermédiaires, qui font apparaître un total net de bilan de 53 341 185 D et un résultat bénéficiaire net de 15 466 598 D, ont été arrêtés par la Direction Générale qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

Significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser notre examen limité en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Le résultat du 1^{er} semestre comprend les dividendes qui ressortent des décisions de distribution pour leur montant total égal au 30 Juin 2014 à 15 320 428 D contre 13 702 700 D à la clôture du 1^{er} semestre de l'exercice 2013 et 13 826 393 D au 31 décembre 2013.

Sur la base de notre examen limité et compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T » arrêtée au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 8.3 aux états financiers qui fait état d'une provision pour risque et charge pour un montant de 119 mille dinars. En effet la société a reçu en avril 2012 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie, au titre de la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010, réclamant un complément d'impôt de 969 812 dinars (778 934 dinars en principal et 190 878 dinars en pénalité de retard), et une correction à la baisse de report de l'IS à fin 2010 de 185 121 dinars. Cette notification a fait l'objet dans les délais d'une réponse motivée par la SPDIT ; la société a rejeté les principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et par les textes légaux en la matière. Elle a néanmoins admis le redressement pour certains points qui génèrent un complément d'impôts à payer pour un montant de 119 912 dinars et qui a été provisionné depuis juin 2012.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 30 juin 2014 ne peut être appréciée.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Hassen Bouaita

HLB GS Audit & Advisory

Ghazi Hantous

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mohamed Louzir.

BILAN

Exercice clos le "30/06/2014"

(Unité = en 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	97 597	113 099	166 380
AC2	Créances sur les établissements Bancaires et Financiers	3.2	106 807	171 940	108 049
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	3 173 920	2 913 400	3 057 252
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	181 972	133 966	179 932
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	300 800	250 066	244 684
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	38 201	38 702	38 163
AC7	Autres actifs	3.7	21 760	23 210	31 888
TOTAL ACTIF			3 921 057	3 644 383	3 826 349

PASSIF	Rubriques	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des établissements Bancaires et Financiers	4.1	433 123	252 462	394 039
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 681 951	2 714 102	2 680 214
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	88 651	50 045	44 152
PA5	Autres passifs	4.4	131 986	83 142	128 669
TOTAL PASSIF			3 335 711	3 099 751	3 247 074

CAPITAUX PROPRES		Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
CP1	Capital social	5.1	150 000	150 000	150 000
CP2	Réserves	5.2	340 518	305 872	305 872
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		481	394	394
CP6	Bénéfice de l'exercice		45 071	39 089	73 732
TOTAL CAPITAUX PROPRES			585 346	544 632	579 275

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 921 057	3 644 383	3 826 349
---	--	--	------------------	------------------	------------------

Autres produits d'exploitation	367	408	1 015
Frais de personnel	22 759	21 183	42 199
Charges générales d'exploitation	6 806	6 394	13 374
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 899	3 112	6 155
RESULTAT D'EXPLOIATION	53 686	46 264	90 335
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	215	22	214
Impôt sur les bénéfices	8 830	7 197	16 816
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	45 071	39 089	73 732

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice de 06 mois clos le "30/06/2014"
(Unité = en 1000 DT)

-	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	138 611	231 092	265 478
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-56 271	-91 032	-95 449
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		23 382	35 270	-3 265
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-125 360	-111 964	-109 371
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		1 295	45 817	235 751
Titres de placement		0	0	-34 574
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-26 418	-45 961	-48 928
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 087	8 428	-2 607
Impôt sur les bénéfices		-9 080	-12 242	-17 031
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-45 753	59 408	190 004
Activités d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 739	10 283	11 340
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-48 405	-7 654	-27 870
Acquisition/ cession sur immobilisations		-2 678	-2 140	-4 164
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-45 344	489	-20 693
Activités de financement				
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		44 361	-20 810	-12 689
Dividendes versés	8.3	-39 000	-27 000	-29 250
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		5 361	-47 810	-41 939
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-85 735	12 087	127 372
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		144 342	4 883	16 970
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		58 607	16 970	144 342

I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 150.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 150 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	94 565	63,04%
Dont		
Abdellatif EL KEKIH et Groupe	14 240	9,49%
Groupe Habib KAMOUN	8 428	5,62%
Actionnaires Etrangers	55 352	36,90%
Dont BFCM	50 689	33,79%
Autres	83	0,06%
Total	150 000	100%

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2014 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des

normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2.1. La prise en compte des revenus :

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ; et
- leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.1.3. La constatation des dividendes :

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.1.5. Le processus de réservation des produits :

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.2. Les immobilisations :

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;

- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

- **Amortissement des immobilisations corporelles :**

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les

immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2013	31/12/2012
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

- **Sortie d'actif des immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période comptable) pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond

au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

- **Amortissement des immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

- **Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une

influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à

leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque :

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :

2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou

de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.4.1.2. L'évaluation des engagements à la date d'arrêté :

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.
- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.
- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.
- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

A) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

▪ **Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

▪ **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)**

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

▪ **Les actifs incertains (Classe 2)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

jours sans excéder 180 jours.

▪ **Les actifs préoccupants (Classe 3)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

▪ **Les actifs compromis (Classes 4)**

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

B1) Les provisions individuelles :

▪ **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués,

de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

B2) Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux

engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Tx. Prov au 30/06/2014	Tx. Prov au 30/06/2013
Agriculture	25%	25%
Industries manufacturières	25%	25%
Autres industries	50%	50%
Bâtiments et travaux publics	25%	25%
Tourisme	100%	100%
Promotion immobilière	20%	20%
Autres services	40%	40%
Commerce	40%	30%
Concours aux particuliers	40%	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :

2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants

correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres :

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y

sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.8.1. Les dépôts à vue :

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.8.2. Les comptes d'épargne :

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

Les comptes Epargne classique ;

Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;

Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

2.8.4. Les certificats de dépôts :

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Caisse dinars	25 330	19 762	19 812
Caisse devises	4 579	3 375	3 383
Banque Centrale de Tunisie	67 530	89 849	143 120
CCP et traveller's chèques	158	113	65
Total	97 597	113 099	166 380

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Avoirs chez les établissements financiers	7 666	10 557	5 300
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	6 345	10 551	5 294
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	1 321	6	6
Prêts aux établissements financiers	97 875	160 679	101 886
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	38 950	4 500
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	59 728	88 154	61 375
Prêts aux organismes financiers spécialisés	38 147	33 575	36 011
Créances rattachées	1 266	704	864
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	111	78	104
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	1 155	626	760
Total	106 807	171 940	108 049

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	339 597	244 636	297 966
Crédits sur ressources ordinaires	2 823 059	2 671 201	2 761 837
Créances sur crédit-bail	23 150	8 645	12 516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	10 264	3 663	10 259
Crédits sur ressources spéciales	28 490	40 650	33 704
Financement sur ressources externes	25 313	37 879	30 515
Financement sur ressources budgétaires	3 176	2 771	3 188
Créances Impayés douteuses et litigieuses	154 538	132 442	134 875
Créances impayés	28 662	26 434	17 033
Créances au contentieux	125 876	106 008	117 842
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	31 786	27 205	28 563
Couvertures comptables	-236 963	-215 042	-222 467
Agios réservés	-12 811	-10 277	-10 128
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-224 152	-204 765	-212 339

Total	3 173 920	2 913 400	3 057 252
--------------	------------------	------------------	------------------

(1.1.) Ventilation des créances sur la clientèle entre créances performantes et celles non performantes :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Engagements Bilan non performants	324 482	282 764	301 401
Engagements Hors bilan non performants	10 007	7 615	9 305
Total créances non performantes	334 489	290 379	310 706
Total créances	3 895 311	3 658 365	3 821 562
Taux des créances non performantes	8,59%	7,94%	8,13%
Provisions Bilan	193 610	174 101	181 797
Provisions Hors Bilan	9 070	4 087	8 761
Stock provisions fin d'exercice	202 680	178 188	190 558
Agios réservés	12 811	10 278	10 128
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	64,42%	64,90%	64,59%

(1.2.) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2013	Dotations aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 30/06/2014
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	201	134	74	261
Agios réservés sur ressources ordinaires	4 555	5 020	2 454	7 121
Agios réservés sur créances de leasing	54	87	80	61
Autres agios réservés	5 315	87	37	5 365
Total	10 128	5 328	2 645	12 811

(1.3.) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotations de 2014	Reprise de 2014	Radiations de 2014	Provisions au 30/06/2014
Provisions individuelles	181 797	21 714	9 901	0	193 610
Provisions collectives	30 542	0	0	0	30 542
Total	212 339	22 023	9 901	0	224 152

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

Quant à la circulaire BCT n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque n'a pas constitué des provisions additionnelles au 30 juin 2014.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayés douteuses et litigieuses classées, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 30/06/2014 :

(2.1.) *Selon la durée résiduelle :*

Description	≤ 3 mois] 3mois-1an]] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	339 597	0	0	0	339 597
Crédits sur ressources ordinaires	673 960	440 947	1 473 657	234 495	2 823 059
Créances sur crédit-bail	2 733	4 924	15 331	162	23 150
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	570	8 711	983	0	10 264
Crédits sur ressources spéciales	10 803	5 698	11 609	380	28 490
Créances Impayés douteuses	12 013	0	0	0	12 013
Total	1 039 676	460 280	1 501 580	235 037	3 236 572

(2.2.) *Selon la nature de la relation :*

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	339 597	339 597
Crédits sur ressources ordinaires	4 684	0	0	2 818 375	2 823 059
Créances sur crédit-bail	0	0	0	23 150	23 150
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	10 264	10 264
Crédits sur ressources spéciales	2 737	0	0	25 752	28 490
Créances Impayés douteuses	0	0	0	12 013	12 013
Total	7 421	0	0	3 229 151	3 236 572

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres commercial	175 723	129 047	1 75 724
Titres de placement	170 723	129 047	170 723
Titres de transaction	5 000	0	5 000
Créances rattachées	6 249	4 919	4 208
Total	181 972	133 966	179 932

3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Titres de propriété	272 328	247 615	248 766
Titres de participation	140 253	140 085	136 802
Parts dans les entreprises associées	814	777	777
Parts dans les entreprises liées	56 986	53 253	56 913
Fonds gérés par des SICAR	74 275	53 500	54 275
Titres de créances	29 056	5 505	4 507
Emprunts nationaux	27 058	2 307	2 109
Obligations	1 998	3 198	2 398
Créances rattachées	8 262	3 538	257
Provisions pour dépréciations de titres	-8 846	-6 592	-8 846
Total	300 800	250 066	244 684

La ventilation des titres de propriété pour la colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
Titres de propriété	248 766	63 819	40 259	272 328
Titres de participation (1.1)	136 802	10 150	6 700	140 253
Parts dans les entreprises associées (1.2)	777	33 596	33 559	814
Parts dans les entreprises liées (1.3)	56 913	73	0	56 986
Fonds gérés par des SICAR	54 275	20 000	0	74 275
Titres de créances	4 507	25 000	451	29 056
Emprunts nationaux	2 109	25 000	51	27 058
Obligations	2 398	0	400	1 998
Total	253 273	88 819	40 710	301 383

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
Participations directes	27 333	150	0	27 483
Participations en rétrocession	109 468	10 000	6 700	112 768
Total	136 802	10150	6700	140 253

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
SICAV Croissance	777	37	0	814
SICAV Rendement	0	33 559	33 559	0

Total	777	33 596	33 559	814
-------	-----	--------	--------	-----

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
Transport de Fonds de Tunisie « TFT »	1 000	0	0	1 000
Placements Tunisie SICAF	5 566	73	0	5 639
Société de Bourse de Tunis « SBT »	990	0	0	990
Générale Immobilière de TUNISIE « GIT SA »	6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis « GIT SARL »	60	0	0	60
BANQUE DE TUNISIE SICAR	4 849	0	0	4 849
Société de Participation Promotion et d'Investissement « SPPI »	454	0	0	454
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
ASTREE Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT CARTHAGO	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte « SPCB »	6 220	0	0	6 220
Total	56 913	73	0	56 986

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotation de 2014	Reprise de 2014	Provisions au 30/06/2014
Provisions sur Titres de participation	5 084	0	0	5 084
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	1 237	0	0	1 237
Provisions sur Fonds gérés	2 525	0	0	2 525
Total	8 846	0	0	8 846

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 30/06/2014, 38.201 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	8 427	7 821	8 418
Fonds de commerce	221	221	221
Sous-total des immobilisations Incorporelles brutes (1)	8 837	8 231	8 828
Amortissements des immobilisations Incorporelles (2)	7 787	6 954	7 396
Sous-total des immobilisations Incorporelles nettes	(3) 1 050	1 277	1 432
<u>Immobilisations corporelles</u>			

Immeubles d'exploitation	53 231	51 153	51 548
Immeubles Hors exploitation	1 109	1 165	1094
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 406	1 423	1 406
Agencements	11 291	10 611	10 765
Matériels informatiques	25 421	24 812	24 997
Matériels bancaires	15 720	7 486	15 562
Matériel de transport	1 787	2 170	2 149
Immobilisations en cours	670	69	733
Autres matériels	7 663	15 545	7 533
Sous-total des immobilisations Corporelles brutes (1)	118 555	114 691	116 044
Amortissements des immobilisations Corporelles (2)	81 404	77 266	79 313
Sous-total des immobilisations Corporelles nettes	(3) 37 151	37 425	36 731
Total des valeurs immobilisées	38 201	38 702	38 163

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 30/06/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute au 30/06/2014
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	8 418	9	-	-	8 427
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
ST-Immobilisations incorporelles	8 828	9	0	0	8 837
Immobilisations corporelles					
Immeubles d'exploitation	51 548	1 683	-	-	53 231
Immeubles Hors exploitation	1094	15	-	-	1 109
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 406	-	-	-	1 406
Agencements	10 765	526	-	-	11 291
Matériels informatiques	24 997	425	-	-	25 421
Matériels bancaires	15 562	158	-	-	15 720
Matériel de transport	2 149	54	416	-	1 787
Immobilisations en cours	733	1 041	-	1 104	670
Autres matériels	7 533	129	-	-	7 663
ST-Immobilisations corporelles	116 044	4 031	416	1 104	118 555
Total des valeurs immobilisées	124 872	4 040	416	1 104	127 392

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 30/06/2014 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Dotation 2014	Reprise 2014	Amortissements cumulés au 30/06/2014
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	189	-	-	189
Logiciels informatiques	7 207	391	-	7 598

Fonds de commerce	-	-	-	-
ST-Immobilisations incorporelles	7 396	391	-	7 787
Immobilisations corporelles				
Immeubles d'exploitation	27 804	1 116	-	28 920
Immeubles Hors exploitation	380	24	-	404
Terrains d'exploitation	-	-	-	-
Terrains hors exploitation	-	-	-	-
Agencements	8 545	203	-	8 748
Matériels informatiques	21 183	708	-	21 891
Matériels bancaires	13 603	217	-	13 820
Matériel de transport	1 135	149	416	868
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Autres matériels	6 663	90	-	6 753
ST-Immobilisations corporelles	79 313	2 507	416	81 404
Total des valeurs immobilisées	86 709	2 898	416	89 191

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 30/06/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 30/06/2014	Amortissements cumulés au 30/06/2014	VCN au 30/06/2014
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	0
Logiciels informatiques	8 427	7 598	829
Fonds de commerce	221	-	221
ST-Immobilisations incorporelles	8 837	7 787	1 050
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	53 231	28 920	24 311
Immeubles Hors exploitation	1 109	404	705
Terrains d'exploitation	257	-	257
Terrains hors exploitation	1 406	-	1 406
Agencements	11 291	8 748	2 543
Matériels informatiques	25 421	21 891	3 530
Matériels bancaires	15 720	13 820	1 900
Matériel de transport	1 787	868	919
Immobilisations en cours	670	-	670
Autres matériels	7 663	6 753	910
ST-Immobilisations corporelles	118 555	81 404	37 151
Total des valeurs immobilisées	127 392	89 191	38 201

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2014 un montant de 21.760 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Siège, succursales et agences	2 446	2 037	1 097
Comptes de régularisation	8 574	8 912	18 557

Compensation reçue	2 652	2 865	10 743
Compte d'ajustement devises	47	149	1 280
Agios, débits à régulariser et divers	5 875	5 898	6 534
Débiteurs divers	10 740	12 261	12 234
Total	21 760	23 210	31 888

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS :

4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 30/06/2014 un solde de 433.123 mille dinars contre un solde de 252.462 mille dinars au 30/06/2013 et se détaillent ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dépôts à vue des établissements financiers	15 827	14 570	9 599
Banques et correspondants étrangers	9 945	12 123	6 709
Organismes financiers spécialisés	5 882	2 447	2 890
Emprunts auprès des établissements financiers	416 974	237 654	384 317
Emprunts en dinars	344 000	190 000	320 000
Emprunts en devises	72 974	47 654	64 317
Dettes rattachées	323	238	123
Total	433 123	252 462	394 039

4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Comptes à vue	828 208	795 010	788 261
Comptes d'épargne	720 182	682 874	702 667
Comptes spéciaux d'épargne (1)	702 446	665 926	685 418
Autres Comptes d'épargne	17 737	16 948	17 249
Dépôts à terme	1 052 439	1 162 710	1 090 203
Comptes à terme	585 855	656 350	587 783
Bons de caisse	22 084	18 860	21 420
Certificats de dépôts	444 500	487 500	481 000
Autres sommes dues à la clientèle	64 632	58 063	83 035
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	16 490	15 445	16 048
Total (2)	2 681 951	2 714 102	2 680 214

La ventilation des dépôts à vue et dépôts à terme pour la colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(2) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(2.1.) *Selon la durée résiduelle :*

Description	≤ 3 mois] 3mois-1an]] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue	828 208	0	0	0	828 208
Comptes d'épargne	0	0	720 182	0	720 182
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	702 446	0	702 446
Autres Comptes d'épargne	0	0	17 737	0	17 737
Dépôts à terme	582 148	311 713	158 578	0	1 052 439
Comptes à terme	310 428	199 853	75 574	0	585 855
Bons de caisse	4 720	12 360	5 004	0	22 084
Certificats de dépôts	267 000	99 500	78 000	0	444 500
Autres sommes dues à la clientèle	64 632	0	0	0	64 632
Total	1 474 988	311 713	878 760	0	2 665 461

(2.2.) *Selon la nature de la relation :*

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	0	0	0	828 208	828 208
Comptes d'épargne	0	0	0	720 182	720 182
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	702 445	702 446
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	17 737	17 737
Dépôts à terme	122 120	161 400	0	768 919	1 052 439
Comptes à terme	50 120	78 400	0	457 335	585 855
Bons de caisse	0	0	0	22 084	22 084
Certificats de dépôts	72 000	83 000	0	289 500	444 500
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	64 632	64 632
Total	122 120	161 400	0	2 381 941	2 665 461

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 88.651 mille dinars contre 50.045 mille dinars au 30/06/2013 et se présente ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Total brut des emprunts et ressources spéciales	88 104	49 360	43 558
Ressources extérieures	83 204	44 914	38 752
Ressources budgétaires	4 900	4 446	4 805
Dettes rattachées	547	685	594
Total	88 651	50 045	44 152

4.4. Autres passifs :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Comptes de régularisation (1)	87 016	47 894	83 835
Compensation à régler	61 883	33 724	66 140
Comptes d'ajustement devises	2 290	794	1 439
Agios, Crédits à régulariser et divers	22 843	13 376	16 256
Provisions	22 153	16 361	18 742
Provisions pour risques et charges diverses	10 641	8 145	8 141
Provisions pour congés payés	2 442	2 130	1 840
Provisions pour créances en hors bilan	9 070	6 086	8 761
Créditeurs divers	22 816	18 887	26 093
Créditeurs / Opérations d'impôt	6 843	4 528	8 435
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	2 600	2 426	2 723
Créditeurs / Opérations BCT	377	371	378
Créditeurs / Opérations avec le personnel	4 347	3 776	7 865
Créditeurs / Opérations sur titres	1 231	1 195	1 211
Chèques à payer	6 963	6 367	5 269
Autres Créditeurs	454	224	212
Total	131 986	83 142	128 669

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 30/06/2014 et au 30/06/2013 :

(1) Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

V. NOTES RELATIVES AU BILAN - Capitaux propres :

Les composants des capitaux propres évoluent entre juin 2013 et juin 2014 comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Capital social	150 000	150 000	150 000
Réserves et report à nouveau	390 275	355 543	355 543
Réserves légales	15 000	11 250	11 250
Réserves Statutaires	101 215	99 214	99 215
Réserves à régime spécial	13 281	19 631	19 630
Réserves pour Réinvestissement Exonérés	211 022	175 777	175 777
Autres réserves	49 277	49 277	49 277
Report à nouveau	481	394	394
Résultat de l'exercice	45 071	39 089	73 732
Situation nette	585 346	544 632	579 275

5.1. Tableau de variation des capitaux propres :

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2012	112 500	11 250	215 602	24 040	57 830	915	49 277	63 379	534 793
Augmentation de capital	37 500	-	-37 500	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2012	-	-	2 000	-	32 650	-521	-	-34 129	0
Reclassement réserves	-	-	-80 889	-4 409	85 297	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-29 250	-29 250
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	73 732	73 732
Capitaux propres au 31/12/2013	150 000	11 250	99 215	19 630	175 777	394	49 277	73 732	579 275
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2013	-	3 750	2 000	-	35 245	-6 263	-	-34 732	0
Reclassement réserves	-	-	-	-6 349	-	6 349	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-39 000	-39 000
Résultat au 30/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	45 071	45 071
Capitaux propres au 30/06/2014	150 000	15 000	101 215	13 281	211 022	481	49 277	45 071	585 346

VI. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Le total de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 443.466 mille dinars contre 516.988 mille dinars au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
En faveur d'établissements bancaires et financiers	179 206	261 106	161 773
En faveur de la clientèle	264 260	255 882	251 416
Total	443 466	516 988	413 189

6.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Ouverture de crédits documentaires	180 899	200 520	253 605
Acceptations à payer	0	32 822	30
Total	180 899	233 342	253 635

6.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
BTA / Appel d'offres BCT	55 000	0	70 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	214 000	190 000	250 000
Total	269 000	190 000	320 000

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Crédits en TND notifiés et non utilisés	150 875	160 781	137 716
Crédits en devises notifiés et non utilisés	42 446	21 722	15 441
Engagement sur billets de trésorerie	0	6 513	0
Total	193 321	189 016	153 157

Les colonnes 30/06/2013 et 31/12/2013 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 30/06/2014 à 1.725.182 mille dinars contre 1.493.781 mille dinars au 30/06/2013.

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 99.127 mille dinars au 30/06/2013 à 112.021 mille dinars au 30/06/2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Produits sur opérations interbancaires	283	385	608
Produits sur opérations avec la clientèle (1)	111 738	98 742	212 316
Revenus des opérations de crédit	93 386	84 601	181 701
Revenus des comptes débiteurs	14 894	11 167	22 434
Commissions sur avals et cautions	1 878	1 583	2 875
Report déport sur change à terme	882	1 029	4 468
Produits sur opérations de leasing	698	362	839
Total	112 021	99 127	212 924

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés au premier semestre 2014 sur les crédits accordés à la clientèle.

7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, au 30/06/2014, 21.841 mille dinars contre 18.588 mille dinars au 30/06/2013. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Commissions sur comptes	5 551	4 310	9 187
Opérations guichet et opérations diverses	1 001	842	1 744
Opérations sur titres	1 899	2 048	4 402

Opérations avec l'étranger	2 511	2 201	4 479
Commissions sur moyens de paiement	4 312	4 374	8 689
Commissions de gestion	6 567	4 813	10 606
Total	21 841	18 588	39 108

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Gains nets sur titres de transaction	4 982	3 798	8 044
Intérêts/Titres de transaction	4 784	3 671	7 655
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	168	229	357
Plus-value de cession/Titres de transaction	30	-102	31
Gains nets sur titres de placement	0	0	0
Dividendes/Titres de transaction	0	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0	0
Gains nets sur opérations de change	5 039	4 849	10 324
Différence de change sur opérations monétiques	-15	57	236
Produits sur change manuel	1 300	1 365	2 785
Produits sur opérations de change en compte	3 109	3 244	7 030
Bénéfices sur opérations de change à terme	644	184	273
Total	10 021	8 647	18 368

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Revenus des obligations	1 327	64	1 827
Revenus des titres de participation	1 958	1 244	2 117
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 132	-251	467
Revenus des parts dans les entreprises liées	9 328	7 898	7 067
Total	13 744	8 954	11 477

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 45.798 mille dinars au 30/6/2013 à 56.369 mille dinars au 30/06/2014. Cette variation se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges sur opérations interbancaires	9 246	6 617	14 061
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	46 139	37 920	84 607
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	984	1 261	2 385
Total	56 369	45 798	101 054

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, au 30/06/2014, 482 mille dinars contre 456 mille dinars au 30/06/2013. Cette variation se détaille ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Commission d'aval sur opération de refinancement	50	57	101
Charges sur opérations de retrait monétique	221	195	503
Frais d'interchange émis	206	204	419
Autres commissions	5	0	2
Total	482	456	1 026

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances (1)	12 122	14 000	26 998
Dotations nettes aux provisions pour passifs	2 501	321	317
Pertes sur créances irrécouvrables	175	194	291
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-97	-131	-200
Total	14 700	14 384	27 406

(1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques, la circulaire n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives, ainsi que celle n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	0	0	2 254
Pertes subies sur les titres en portefeuille	13	0	55
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-10	-1 994	-1 209
Frais de gestion du portefeuille	291	127	243
Total	295	-1 867	1 344

7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges de fonctionnement	18 431	17 379	33 079
Masse salariale	14 681	13 808	25 901
Charges sociales	3 564	3 391	6 615
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	186	180	562
Autres frais liés au personnel	4 987	4 241	9 978
Régime d'intéressement	3 750	3 338	7 438
Prime départ à la retraite	588	382	1 019
Divers	649	521	1 521
Récupération sur personnel en détachement	-659	-437	-858
Total	22 759	21 183	42 199

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Télécommunication & courriers	1 017	1 229	2 288
Maintenance et entretien	1 188	1 099	2 184
Services externes d'exploitation	1 566	1 044	3 144
Achat de biens consommables	1 108	1 128	2 162
Communication, marketing et Documentation	221	392	702
Assurances, Droits et taxes	545	409	826
Jetons de présence au conseil d'administration	175	175	350
Autres services extérieurs	986	919	1 718
Total	6 806	6 394	13 374

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	258	1	600
Autres gains ou pertes ordinaires (1)	-43	21	-386
Total	215	22	214

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Produits d'exploitation bancaire encaissés	138 611	121 998	265 478
Intérêts et revenus assimilés	112 021	99 127	212 924
Commissions en produits	21 841	18 587	39 108
Gain sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	10 021	8 647	18 368
Ajustement des comptes de bilan	-5 272	-4 363	- 4 922

8.2. Charges d'exploitation bancaire décaissées :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-56 271	-40 119	-95 449
Intérêts encourus et charges assimilées	-56 369	-45 798	-101 054
Ajustement des comptes de bilan	98	5 679	5 605

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2014 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014. Ils se sont élevés à 39.000 mille dinars.

IX. PASSIFS EVENTUELS :

Courant le premier semestre de l'exercice 2014, la Banque de Tunisie a reçu en date du 07/04/2014 une notification pour une mission de contrôle social portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au 30/06/2014, les travaux de vérification sont toujours en cours et aucune notification des résultats de cette mission de contrôle n'a été reçue.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 19 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2014, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative I.X « Passifs éventuels » qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011, 2012 et 2013. Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et la banque n'a pas encore reçu de notification. Ainsi, l'impact sur les états financiers arrêtés au 30 juin 2014, ne peut être raisonnablement mesuré.

Notre avis ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 12/08/2014

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**

SICAV BH OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET
ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2014.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 30 Juin 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Juin 2014, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 30 Juin 2014 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

2/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.

3/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 17.96 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « SIFIB-BH », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incertitude portant sur la recouvrabilité de la dernière échéance de l'emprunt « HOURIA 2000 » décrite au point 1 et en dehors des observations formulées au niveau des points 2 et 3 sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 30 Juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2014.

Tunis, le 31 Juillet 2014
Le Commissaire Aux Comptes :
P/CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	82 996 190	95 248 669	90 151 452
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 091 088	3 080 654	3 143 941
b - Obligations et Valeurs assimilées		79 419 382	91 287 290	86 337 697
c - Autres Valeurs		485 720	880 725	669 814
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		27 928 425	37 973 814	27 977 096
a - Placements monétaires	3-3	17 102 682	14 189 553	14 752 551
b - Disponibilités		10 825 744	23 784 261	13 224 546
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		111 030 455	133 328 323	118 234 388
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	131 455	146 890	149 197
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	426 630	429 977	447 380
TOTAL PASSIF		558 085	576 867	596 577
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	108 102 369	130 094 207	113 009 676
CP 2 - Sommes distribuables		2 370 001	2 657 249	4 628 135
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		670	720	625
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 369 331	2 656 529	4 627 510
ACTIF NET		110 472 370	132 751 456	117 637 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		111 030 455	133 328 323	118 234 388

ETAT DE RESULTAT

(Unité = en 1000 TND)

	Notes	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 027 652	2 041 411	1 132 835	2 089 753	4 259 255
a - Dividendes		114 891	114 891	97 777	97 777	97 777
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		906 574	1 913 117	1 024 722	1 970 870	4 121 382
c - Revenus des autres valeurs		6 187	13 403	10 336	21 106	40 095
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	408 483	769 549	405 326	825 475	1 731 565
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 436 135	2 810 959	1 538 161	2 915 229	5 990 820
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	1 29 984	262 283	146 600	288 983	593 302
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 306 151	2 548 677	1 391 561	2 626 245	5 397 518
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	46 321	91 842	49 276	96 790	197 791
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 259 830	2 456 835	1 342 286	2 529 455	5 199 727
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-62 348	-87 504	140 745	127 074	-572 217
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 197 482	2 369 331	1 483 031	2 656 529	4 627 510
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		62 348	87 504	-140 745	-127 074	572 217
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-84 065	-52 853	-70 254	-45 046	18 240
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 574	1 413	-2 316	-2 316	-4 608
* Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 178 338	2 405 395	1 269 716	2 482 093	5 213 360

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30/06/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du 01/04/2014 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/04/2013 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 259 830	2 456 835	1 342 286	2 529 455	5 199 727
b - Variation des +/- values potentielles					
sur titres	- 84 065	- 52 853	- 70 254	- 45 046	18 240
c - +/- values réalisées sur cession de titres	2 574	1 413	- 2 316	- 2 316	- 4 608
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>					
	4 446 187	4 446 187	4 889 987	4 889 987	4 889 987
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	32 411 820	65 209 434	27 389 268	48 235 511	89 621 356
* Capital	31 717 600	63 545 000	26 892 100	47 169 700	87 975 100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 478 843	- 939 477	- 406 576	- 702 163	- 1 308 571
* Régularisations des sommes distrib.	1 173 063	2 603 912	903 744	1 767 974	2 954 826
b - Rachats	35 659 183	70 334 083	18 169 059	37 117 388	96 348 144
* Capital	34 839 900	68 472 300	17 796 000	36 206 800	94 412 100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 524 563	- 1 010 911	- 269 308	- 537 275	- 1 398 057
* Régularisation des sommes distrib.	1 343 846	2 872 694	642 367	1 447 863	3 334 102
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 6 515 211	- 7 165 440	5 599 938	8 710 229	- 6 403 417
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	116 987 582	117 637 811	127 151 519	24 041 227	124 041 227
b - En fin de période	110 472 370	110 472 370	132 751 456	32 751 456	117 637 811
<u>AN 5 - Nombre d'action</u>					
a - En début de période	1 128 774	1 146 824	1 229 862	1 211 194	1 211 194
b - En fin de période	1 097 551	1 097 551	1 320 823	1 320 823	1 146 824
VALEUR LIQUIDATIVE	100,654	100,654	100,507	100,507	102,577
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,05%	4,15%	3,87%	3,88%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 30 / 06 / 2014

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 82 996 190 Dinars, contre un solde de 95 248 669 Dinars au 30/06/2013. L'état du portefeuille titre au 30 Juin 2014, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30/06/2014	% actif	Note/garantie
Titres de l'Etat	60 500	6 500 000,000	6 520 902,227	5,87%	
EMPRUNT NATIONAL 2014	60 000	6 000 000,000	6 008 896,438	5,41%	-
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000,000	512 005,789	0,46%	-
Obligations de sociétés	1 046 000	71 303 248,110	72 898 479,755	65,66%	
AIL 2010-1	8 000	160 000,000	161 546,521	0,15%	BBB+
AIL 2012-1	8 000	480 000,000	482 966,794	0,43%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 466 400,000	1 514 395,071	1,36%	-
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 099 858,850	1 136 639,033	1,02%	-
AMEN BANK 2010	40 000	3 199 857,140	3 318 574,572	2,99%	-
AMEN BANK 2011/1	40 000	3 200 000,000	3 318 938,302	2,99%	-
ATB 2007/1	20 000	1 440 000,000	1 447 845,152	1,30%	-
ATL 2009/3	25 000	500 000,000	510 278,082	0,46%	BBB
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	400 000,000	415 627,994	0,37%	BBB
ATL 2012-1	10 000	600 000,000	602 507,178	0,54%	BBB
ATL 2013/1	10 000	1 000 000,000	1 010 432,877	0,91%	BBB
ATL 2013-2	5 000	500 000,000	517 990,137	0,47%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	685 704,000	699 371,159	0,63%	-
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	600 000,000	621 731,533	0,56%	BB+
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	1 200 000,000	1 226 669,589	1,10%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 004 314,521	0,90%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	400 000,000	410 770,411	0,37%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000,000	764 194,521	0,69%	BBB+
BH 2009	75 000	6 345 050,000	6 479 208,154	5,84%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	2 571 000,000	2 572 149,554	2,32%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 714 000,000	1 714 734,587	1,54%	-
BH SUB 2007	10 000	200 000,000	205 344,035	0,18%	-
BNA 2009	25 000	1 666 550,000	1 683 312,931	1,52%	-

BTE 2009	30 000	1 800 000,000	1 859 858,630	1,68%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	490 000,000	506 699,909	0,46%	-
BTE 2011	10 000	1 000 000,000	1 018 729,994	0,92%	-
BTK 2009 (C)	15 000	1 099 800,000	1 116 426,566	1,01%	-
BTK 2012-1	10 000	857 150,000	884 135,430	0,80%	-
CHO2009	7 000	525 000,000	539 738,341	0,49%	BIAT
CHO-2009	2 000	150 000,000	153 421,401	0,14%	BIAT
CIL 2009/2	7 500	150 000,000	155 106,986	0,14%	BBB
CIL 2010/2	30 000	1 200 000,000	1 233 928,767	1,11%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	200 000,000	203 278,904	0,18%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	200 000,000	203 259,827	0,18%	BBB
CIL 2012/1	5 000	300 000,000	303 669,041	0,27%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	500 000,000	515 879,452	0,46%	BBB-
E S AMEN BANK 2008	7 500	526 875,000	530 177,466	0,48%	-
HL 2009/1	7 500	150 000,000	156 200,548	0,14%	BB+
HL 2009/2	10 000	200 000,000	206 726,575	0,19%	BB+
HL 2010/2	30 000	1 200 000,000	1 231 105,315	1,11%	BB+
HL 2010-1	10 000	200 000,000	200 311,601	0,18%	BB+
HL 2012/1	4 000	320 000,000	333 066,521	0,30%	BB
HL 2013/1	10 000	800 000,000	805 444,384	0,73%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000,000	509 907,398	0,46%	BB
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	300 000,000	310 900,602	0,28%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	300 000,000	310 900,602	0,28%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	240 000,000	241 874,762	0,22%	A B
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000,000	2 547 369,863	2,29%	A-
PANOBOIS 2007	5 000	100 000,000	101 168,219	0,09%	BTE
SERVICOM 2012	8 000	640 000,000	649 775,693	0,59%	BB
STB 2008/1	5 000	314 453,130	316 454,810	0,29%	-
STB 2008/2	25 000	1 718 750,000	1 751 316,781	1,58%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 466 400,000	1 483 434,346	1,34%	-
STM 2007	12 000	240 000,000	249 676,274	0,22%	BTE
TL 2011-2	30 000	1 800 000,000	1 857 511,233	1,67%	BBB+
TL 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 004 520,548	0,90%	BBB+
TL 2012-2	15 000	1 200 000,000	1 227 671,671	1,11%	BBB+
TL 2013	16 000	1 280 000,000	1 291 783,014	1,16%	BB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	100 000,000	101 055,890	0,09%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	600 000,000	615 974,794	0,55%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	1 200 000,000	1 223 541,041	1,10%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	500 000,000	502 310,137	0,45%	-

UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 200 000,000	1 248 190,685	1,12%	-
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 199 600,000	2 292 139,884	2,06%	-
UIB 2011-1	30 000	2 700 000,000	2 815 201,973	2,54%	-
UIB 2011-2	35 000	2 499 700,000	2 548 833,830	2,30%	-
UIB 2012-1	10 000	857 100,000	877 456,242	0,79%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	800 000,000	831 912,329	0,75%	BB
ATL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 006 785,754	0,91%	BBB
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	1 000 000,000	1 004 103,014	0,90%	BB+
FCC	1 400	482 794,200	485 720,200	0,44%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	283 263,000	284 955,276	0,26%	AAA
FCC BIAT P2	400	199 531,200	200 764,924	0,18%	AAA
OPCVM	29 726	3 097 788,650	3 091 087,836	2,78%	
AMEN TRESOR SICAV	29 726	3 097 788,650	3 091 087,836	2,78%	-
Total Général		81 383 830,970	82 996 190,018	74,75%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 027 653 Dinars du 01/04/2014 au 30/06/2014, contre 1 132 835 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013, et se détaillent ainsi :

Désignation	2ème Trimestre 2014	1er Semestre 2014	2ème Trimestre 2013	1er Semestre 2013	31/12/2013
-Revenus des obligations	877 664	1 738 355	878 685	1 678 740	3 530 819
- Revenus des BTA	28 910	174 762	146 037	292 130	590 564
- Revenus des FCC (*)	6 187	13 403	10 336	21 106	40 095
- Dividendes	114 891	114 891	97 777	97 777	97 777
Total	1 027 653	2 041 411	1 132 835	2 089 753	4 259 255

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 17 102 682 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur au 30/06/2014	Garant/ Notes	% Actif
Billets de Trésorerie		16 380 005,650	16 602 798,363		14,95%
BT2812/281214STM	2000	2 000 000,000	2 053 444,445	BH	1,85%
BT2812/281214SIH MOURADI	2000	2 000 000,000	2 053 444,445	BH	1,85%
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000,000	1 018 633,334	BH	0,92%
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000,000	1 018 633,334	BH	0,92%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000,000	1 009 100,000	BH	0,91%
BDT2904/290416SIH MOURADI	1000	1 000 000,000	1 009 100,000	BH	0,91%
BDT020514/310714ML	20	985 951,120	995 317,042	F2	0,90%

BDT080514/060814ML	50	2 464 877,810	2 485 951,123	F2	2,24%
BDT150414/140714SERVICOM*	40	1 971 323,350	1 995 857,817	-	1,80%
BDT170614/150914ML	40	1 971 902,250	1 976 273,009	F2	1,78%
BDT240614/220914ML	20	985 951,120	987 043,814	F2	0,89%
Certificats de dépôts		499 417,520	499 883,503		0,45%
CD230614/030714HAMMAM SOUS (BH)	1	499 417,520	499 883,503	-	0,45%
Total		16 879 423,170	17 102 681,866		15,40%

* Le billet de trésorerie émis par la société SERVICOM et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement de titres coté en garantie de remboursement du billet.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/04/2014 au 30/06/2014, à 408 483 Dinars contre 405 326 Dinars pour la période allant du 01/04/2013 au 30/06/2013, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	2ème Trimestre 2014	1er Semestre 2014	2ème Trimestre 2013	1er Semestre 2013	31/12/2013
Intérêts des comptes à terme	193 941	362 349	209 281	477 306	997 983
Intérêts des billets de trésorerie	206 652	392 098	188 600	301 407	673 228
Intérêts des certificats de dépôt	7 890	15 102	7 444	46 762	60 354
Total	408 483	769 549	405 326	825 475	1 731 565

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	1er semestre 2014	1er semestre 2013
CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER		
Montant	113 009 676	119 343 557
Nombre de titres	1 146 824	1 211 194
Nombre d'actionnaires	894	894
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	63 545 000	47 169 700
Régl. des sommes non distribuables	-939 477	-702 163
Nbre de titres émis	635 450	471 697
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	68 472 300	36 206 800
Régl. des sommes non distribuables	-1 010 911	-537 275
Nbre de titres rachetés	684 723	362 068

AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-52 853	-45 046
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	1 413	-2 316

CAPITAL AU 30 JUIN

Montant	108 102 369	130 094 207
Nombre de titres	1 097 551	1 320 823
Nombre d'actionnaires	987	966

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 131 455 Dinars contre 146 890 Dinars au 30/06/2013, et se détaille comme suit :

Désignation	1er semestre 2014	1er semestre 2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	129 691	146 306	148 017
Rémunération du dépositaire à payer	1 764	584	1 180
Total	131 455	146 890	149 197

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 426 630 Dinars contre 429 977 Dinars au 30/06/2013, et détaille comme suit :

Désignation	1er semestre 2014	1er semestre 2013	31/12/2013
Jetons de présence	7 418	7 418	15 000
Actionnaires dividendes à payer	382 293	387 122	387 096
Etat retenues à la source	4 547	4 357	53
Honoraires du commissaire aux comptes	20 660	18 115	31 977
Redevances CMF à régler	8 954	10 125	10 336
TCL à payer	2 458	2 391	2 617
Autres rémunérations	300	450	300
Total	426 630	429 977	447 380

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à 1 180 DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôt avec la « BANQUE DE L'HABITAT », ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la « SIFIB BH » sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien. La charge de gestion du 01/04/2014 au 30/06/2014, s'élève à 129 984 Dinars contre 146 600 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

Désignation		2ème Trimestre 2014	1er semestre 2014	2ème Trimestre 2013	1er semestre 2013	31/12/2013
Rémunération gestionnaire	du	129 691	261 699	146 306	288 400	592 122
Rémunération dépositaire	du	293	584	294	583	1 180
Total		129 984	262 283	146 600	288 983	593 302

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/04/2014 au 30/06/2014, à 46 321 Dinars contre 49 276 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013, et se détaille comme suit :

Désignation		2ème Trimestre 2014	1er Semestre 2014	2ème Trimestre 2013	1er Semestre 2013	31/12/2013
Redevances CMF		28 820	58 155	32 513	64 089	131 583
Honoraires du commissaire aux comptes		9 618	18 042	8 518	16 942	34 164
Jetons de présence		3 729	7 418	3 730	7 418	15 000
Rémunération du Président du Conseil		556	1 085	503	1 059	2 118
T.C.L.		3 588	7 115	3 973	7 217	14 926
Autres charges		10	26	40	66	-
Total		46 321	91 842	49 276	96 790	197 791

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour.

Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.954.245, un actif net de D : 12.696.944 et un bénéfice de la période de D : 105.311.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en obligations de sociétés et valeurs assimilées et en titres d'Organismes de Placement Collectif représentent à la clôture de la période 49,39% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les emplois en titres émis par la « BNA » représentent à la clôture de la période 11.81% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 22 juillet 2014

Le commissaire aux comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>6 398 739</u>	<u>4 157 527</u>	<u>5 149 257</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 810 376	3 910 416	4 897 830
Tires des Organismes de Placement Collectif		588 363	247 111	251 427
Placements monétaires et disponibilités		<u>6 554 394</u>	<u>2 649 003</u>	<u>3 547 399</u>
Placements monétaires	5	6 553 098	2 641 328	3 541 875
Disponibilités		1 296	7 675	5 524
Créances d'exploitation		<u>1 112</u>	<u>93 532</u>	<u>118 987</u>
TOTAL ACTIF		<u>12 954 245</u>	<u>6 900 062</u>	<u>8 815 643</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	242 780	14 587	21 567
Autres créditeurs divers	7	14 521	609	853
TOTAL PASSIF		<u>257 301</u>	<u>15 196</u>	<u>22 420</u>
ACTIF NET				
Capital	8	12 489 045	6 775 245	8 527 170
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		20	40	49
Sommes distribuables de la période		207 879	109 581	266 004
ACTIF NET		<u>12 696 944</u>	<u>6 884 866</u>	<u>8 793 223</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>12 954 245</u>	<u>6 900 062</u>	<u>8 815 643</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	9	69 390	126 833	53 124	97 106	200 577
Revenus des obligations et valeurs assimilées		61 696	119 138	45 608	89 590	193 061
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		7 694	7 694	7 516	7 516	7 516
Revenus des placements monétaires	10	75 261	108 246	18 664	36 308	105 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		144 651	235 078,264	71 788	133 414	305 668
Charges de gestion des placements	11	(30 444)	(49 464)	(14 587)	(28 617)	(67 962)
REVENU NET DES PLACEMENTS		114 207	185 614	57 201	104 797	237 706
Autres charges	12	(3 768)	(6 120)	(1 830)	(3 554)	(8 384)
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 439	179 494	55 371	101 243	229 322
Régularisation du résultat d'exploitation		25 309	28 385	8 471	8 338	36 682
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		135 748	207 879	63 842	109 581	266 004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(25 309)	(28 385)	(8 471)	(8 338)	(36 682)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 091	2 394	(7 052)	(6 670)	(5 093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(6 210)	(6 210)	-	-	240
Frais de négociation de titres		(9)	(9)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		105 311	175 669	48 319	94 573	224 469

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	105 311	175 669	48 319	94 573	224 469
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	110 439	179 494	55 371	101 243	229 322
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 091	2 394	(7 052)	(6 670)	(5 093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	(6 210)	(6 210)	-	-	240
Frais de négociation de titres	(9)	(9)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(428 501)	(428 501)	(183 952)	(183 952)	(183 952)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 983 112	4 156 553	664 275	744 738	2 523 199
Souscriptions					
- Capital	8 493 155	12 276 371	4 237 522	7 160 918	17 745 314
- Régularisation des sommes non distribuables	768	1 101	(945)	(867)	(10 820)
- Régularisation des sommes distribuables	304 353	440 621	134 697	227 167	473 478
Rachats					
- Capital	(4 693 833)	(8 311 892)	(3 592 373)	(6 437 378)	(15 269 838)
- Régularisation des sommes non distribuables	398	120	690	606	8 731
- Régularisation des sommes distribuables	(121 730)	(249 769)	(115 316)	(205 708)	(423 666)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 659 922	3 903 721	528 642	655 359	2 563 716
ACTIF NET					
En début de période	9 037 022	8 793 223	6 356 224	6 229 507	6 229 507
En fin de période	12 696 944	12 696 944	6 884 866	6 884 866	8 793 223
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	86 893	85 242	61 299	60 516	60 516
En fin de période	124 873	124 873	67 743	67 743	85 242
VALEUR LIQUIDATIVE	101,679	101,679	101,632	101,632	103,156
TAUX DE RENDEMENT	0,77%	1,59%	0,74%	1,47%	2,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014, à D : 6.398.739, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		5 714 330	5 810 376	45,76%
Obligations		3 426 365	3 497 299	27,54%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 290	0,24%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	120 000	120 571	0,95%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	250 000	251 216	1,98%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	146 640	148 343	1,17%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	40 000	40 422	0,32%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	114 920	115 251	0,91%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	47 280	49 100	0,39%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	80 000	81 845	0,64%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	200 000	208 316	1,64%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	100 000	102 352	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	153 648	1,21%

Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	100 000	101 010	0,80%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 045	0,24%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	2 000	79 520	81 736	0,64%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	96 000	96 653	0,76%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	30 000	30 234	0,24%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	150 000	151 172	1,19%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	157 580	163 682	1,29%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	80 000	83 221	0,66%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	60 000	60 734	0,48%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	80 000	81 470	0,64%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	150 000	154 764	1,22%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7%	2 500	250 000	251 365	1,98%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	57 142	58 281	0,46%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	120 000	123 231	0,97%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	48 000	48 994	0,39%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	180 000	187 680	1,48%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	85 710	87 746	0,69%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	45 000	45 875	0,36%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	128 573	132 620	1,04%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	120 000	121 833	0,96%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	103 598	0,82%
Emprunt National		200 000	200 301	1,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	100 148	0,79%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	100 153	0,79%
Bons du trésor assimilables		2 087 965	2 112 776	16,64%
BTA 07-2014 - 8,25%	5	5 475	5 325	0,04%
BTA 10-2015 - 5%	300	295 100	306 765	2,42%
BTA 01-2018 - 5,3%	100	98 500	100 776	0,79%

BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	201 704	1,59%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	199 585	1,57%
BTA 02-2020 - 5,5%	400	385 685	393 933	3,10%
BTA 10-2020 - 5,5%	150	144 075	147 683	1,16%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	757 004	5,96%
Titres des Organismes de Placement Collectif		589 038	588 363	4,63%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	5 706	589 038	588 363	4,63%
Total		6 303 368	6 398 739	50,40%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			49,39%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 6.553.098 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2014</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		2 247 670	2 261 237	17,81%
Banque Nationale Agricole		2 247 670	2 261 237	17,81%
Billet de trésorerie	1 800 000	1 779 005	1 792 695	14,12%
Union de Factoring au 10/07/2014 au taux de 7,20%	500 000	495 257	499 289	3,93%
SAVIMO au 13/08/2014 au taux de 7,85%	800 000	787 682	794 115	6,25%
Attijari Leasing au 10/07/2014 au taux de 7,15%	500 000	496 067	499 292	3,93%
certificat de dépôt	2 500 000	2 497 392	2 499 166	19,68%
BNA au 03/07/2014 au taux de 4,7%	1 500 000	1 498 435	1 499 687	11,81%
Attijari Bank au 05/07/2014 au taux de 4,7%	500 000	499 478	499 791	3,94%
Attijari Bank au 07/07/2014 au taux de 4,7%	500 000	499 478	499 687	3,94%
Total général		6 524 068	6 553 098	51,61%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			50,59%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2014 à D : 242.780 contre D : 14.587 au 30.06.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt, ainsi que sur acquisitions de titres. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Maxula Bourse	33 160	9 779	14 458
Banque Nationale Agricole	10 035	4 808	7 109
Dettes sur acquisition de Acquisition de BTA à payer	199 585	-	-
Total	242 780	14 587	21 567

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 14.521 contre D : 609 au 30.06.2013 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats des deux dernières journées de Juin	13 319	-	-
Redevance du CMF	1 078	555	772
TCL	124	54	81
Total	14 521	609	853

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2014, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2013

Montant	8 527 170
Nombre de titres	85 242
Nombre d'actionnaires	308

Souscriptions réalisées

Montant	12 276 371
Nombre de titres émis	122 721
Nombre d'actionnaires nouveaux	321

Rachats effectués

Montant	(8 311 892)
Nombre de titres rachetés	(83 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(236)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 394
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(6 210)
Régularisation des sommes non distribuables	1 221
Frais de négociation de titres	(9)

Capital au 30-06-2014

Montant	12 489 045
Nombre de titres	124 873
Nombre d'actionnaires	393

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 69.390 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 contre D : 53.124 à l'issue de la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	du 01/04/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/04/2013 au 30/06/2013	du 01/01/2013 au 30/06/2013	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	39 749	76 782	29 375	56 153	123 544
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA)	21 947	42 356	16 233	33 437	69 517
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	7 694	7 694	7 516	7 516	7 516
TOTAL	69 390	126 833	53 124	97 106	200 577

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 à D : 75.261 contre D : 18.664 à l'issue de la même période de l'exercice précédent, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/04/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/04/2013 au 30/06/2013	du 01/01/2013 au 30/06/2013	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue	8 548	13 666	4 981	8 303	22 104
Intérêts des certificats de dépôt	42 696	47 602	990	3 371	21 337
Intérêts des billets de trésorerie	24 017	46 978	12 693	24 634	61 650
TOTAL	75 261	108 246	18 664	36 308	105 091

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 à D : 30.444 contre D : 14.587 à l'issue de la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04/2014 au 30/06/2014</u>	<u>du 01/01/2014 au 30/06/2014</u>	<u>du 01/04/2013 au 30/06/2013</u>	<u>du 01/01/2013 au 30/06/2013</u>	<u>Année 2013</u>
Commission de gestion	20 409	33 160	9 779	19 185	45 561
Commission de dépôt et de distribution	10 035	16 304	4 808	9 432	22 401
Total	<u>30 444</u>	<u>49 464</u>	<u>14 587</u>	<u>28 617</u>	<u>67 962</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.04 au 30.06.2014 à D : 3.768 contre D : 1.830 à l'issue de la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04/2014 au 30/06/2014</u>	<u>du 01/01/2014 au 30/06/2014</u>	<u>du 01/04/2013 au 30/06/2013</u>	<u>du 01/01/2013 au 30/06/2013</u>	<u>Année 2013</u>
Redevance du CMF	3 402	5 527	1 630	3 198	7 594
TCL	358	584	176	330	761
Autres	9	10	24	26	29
Total	<u>3 768</u>	<u>6 120</u>	<u>1 830</u>	<u>3 554</u>	<u>8 384</u>

Note 13 : Autres informations

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », en contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.